

Allocations familiales

ler que, lorsque nous nous sommes occupés du livre orange et qu'on nous faisait miroiter la somme de \$20 par mois, j'ai dit au ministre que j'allais voir, quant à moi, si je devais modifier ma propre planification familiale et m'efforcer de rattraper le ministre de la Justice (M. Lang) pour avoir ces \$20. Après avoir bien pesé le pour et le contre j'ai décidé d'abandonner cette idée, et c'était là une décision purement intellectuelle car il n'y avait aucun autre empêchement. Il semble que j'ai pris la bonne décision car nous n'avons toujours pas les \$20, mais j'ai bien failli me faire prendre au jeu, dirons-nous.

Laissez-moi dire également que nous nous réjouissons d'avoir atteint ce stade. Comme l'a dit le député de Bellechasse (M. Lambert), ce n'est pas la longueur du bill qui compte. Ce n'est pas non plus la longueur des discours. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas beaucoup parlé cet après-midi que ce bill ne nous intéresse pas autant que les autres. Notre parti estime généralement qu'une fois que nous avons parlé d'une question, c'est dit et nous n'avons pas à répéter continuellement la même chose.

Des voix: Oh, oh!

M. Macquarrie: J'aimerais venir en aide au député de Assiniboia (M. Knight), le whip du NPD à l'égard de son allusion au député de York-Simcoe (M. Stevens). Je ne sais pas à quoi ressemble le caucus de son parti car je n'y ai jamais assisté, mais dans notre caucus nous n'avons pas de bâillons ni de clôture. Je voudrais également lui dire qu'il serait bien avisé d'écouter le député de York-Simcoe qui comprend très bien les graves problèmes économiques qui se posent dans notre pays, lesquels n'ont pas été traités convenablement par certains partis ici présents.

● (1700)

Je suis heureux que nous adoptions ce bill sans amendement car je conviens avec le député de Winnipeg-Nord-Centre qu'il est bien rédigé. Un de mes professeurs disait qu'il y a une grande différence entre bon langage et langage juridique et la différence est encore plus accentuée entre bon langage et langage bureaucratique. Je suis heureux qu'un bureau puisse parfois produire un bill bien rédigé. Nous ne poursuivons pas ce débat en troisième lecture. Cependant, je dois dire sincèrement et sans racine—il y a longtemps que mes discours à la Chambre n'ont pas été rancuniers—que si ce bill est adopté rapidement ce n'est pas grâce au ministre mais malgré lui. Il a ouvert la discussion sur le bill par une introduction particulièrement partisane qui était inopportune, gratuite, inutile, vaine, indigne et injustifiée. Je l'ai entendue. Pis encore. J'étais ici.

Je veux que le ministre sache que, lorsque nous nous engageons à appuyer une mesure, nous le faisons et que, lorsque nous déciderons de nous nous y opposer, nous nous y opposerons. Je n'accepte pas qu'on laisse entendre, comme le ministre l'a fait dans sa fine remarque au député de Hamilton-Ouest (M. Alexander), que nous avons changé d'avis. Nous avons fait connaître nos intentions. Nous avons déclaré appuyer ce bill. Si le gouvernement est jamais capable de nous présenter une mesure comportant le moindre bon sens, nous adopterons la même attitude. J'espère—et je ne lui veux personnellement aucun mal—qu'il ne sera plus ici très longtemps et que dans les jours à venir on nous présentera de meilleurs projets de loi et que nous aurons de meilleurs ministres.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, puis-je dire simplement que nous accueillons

avec plaisir cette occasion de donner au bill sa troisième lecture. Nous attendons avec impatience que la Chambre ait la possibilité d'étudier le bill C-211 en y consacrant tout le temps nécessaire pour que la disposition portant l'allocation à \$20 puisse entrer en vigueur en janvier.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, mes collègues et moi sommes très heureux d'en être à l'étape finale que doit traverser ce projet de loi.

Je voudrais tout simplement relever quelques considérations qui ont été faites, et je pense qu'en faisant l'unanimité des députés sur le plan fédéral, cela permettra davantage au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde) d'utiliser d'une plus grande influence auprès de ses homologues provinciaux, pour que les taux d'assistance actuellement en vigueur dans les provinces—et je précise, en ce qui me concerne, dans la province de Québec—ne soient pas réduits de façon à rendre nuls les efforts déployés sur le plan national, pour permettre aux familles d'avoir des revenus accrus, notamment à celles à revenu faible ou moyen. J'espère bien que les moyens d'information pourront devancer les consultations du ministre avec ses homologues provinciaux et qu'ils connaîtront à l'avance les positions prises à la Chambre, ce qui facilitera la tâche du ministre.

Au fait, comme l'a signalé le député de Bonaventure-Îles de la Madeleine (M. Béchard) il y a quelques instants, cela est arrivé dans le passé et a été dommageable, en causant des frictions, de la jalousie, de la méfiance, ce qui n'a pas été avantageux pour toutes les familles.

Étant donné l'importance du sujet et la bonne volonté de chacun, j'espère bien que, cette fois-ci, ce sera véritablement les familles qui toucheront l'allocation à 100 p. 100, sans que personne n'aille à la pêche en cours de route, pour dire par la suite: Bien, nous l'augmenterons dans un mois, après l'avoir réduite. On a déjà vu cela. Il ne faudrait pas que cela se produise, vu l'urgence de la situation, et j'espère bien que, dès que le bill sera en vigueur, nous ne lirons pas dans les journaux qu'il s'est produit une diminution des allocations dans telle ou telle province.

[Traduction]

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de m'engager pour l'instant dans une discussion ni un prône.

Une voix: Contentez-vous de vous excuser.

M. Lalonde: Les citoyens qui se donnent la peine de lire le harsard sont capables de se décider tout seuls. Je tiens à remercier tous les députés de leur appui et du rôle qu'ils ont joué, en ce qui concerne ce projet de loi. Je suis persuadé que tous les Canadiens sauront gré au Parlement de cette mesure législative et de l'aide qu'elle va apporter à tant de familles canadiennes par les temps difficiles que nous vivons. Je vous remercie.

M. l'Orateur adjoint: Peut-être devrais-je signaler à la Chambre que d'autres députés auraient le droit de prendre la parole à l'étape de la troisième lecture s'ils le désirent. Je vois qu'il n'y a personne dans ce cas.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté).